

ENFANTS D'AUJOURD'HUI DIVERSITÉ DES CONTEXTES PLURALITÉ DES PARCOURS

*Colloque international de Dakar
(Sénégal, 10-13 décembre 2002)*



Numéro 11

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE
AIDELF

Dissolution des couples et devenir des enfants : une analyse de cheminement migratoire

Thierry EGGERICKX

FNRS et, GÉDAP, Université catholique de Louvain, Belgique

Catherine GAUMÉ

Institut de démographie, Université catholique de Louvain, Belgique

Jean-Pierre HERMIA

FNRS et, GÉDAP, Université catholique de Louvain, Belgique

Introduction

L'objectif principal de la communication est d'appréhender le devenir des enfants dont les parents se sont séparés, en Wallonie et à Bruxelles, et cela à travers leur cheminement migratoire. Pour cela, nous disposons d'une base de données constituée d'une part, du registre belge de la population, établissant annuellement (de 1993 à 1998) les mouvements de la population, et permettant de caractériser les ménages selon leur composition. D'autre part, nous disposons des données du recensement de la population belge de 1991, apportant de nombreuses informations de type socio-économique, y compris les caractéristiques des logements. Le couplage au niveau individuel, et au niveau du ménage de ces deux sources de données permet d'assurer le suivi de certains types de ménages et de retracer le cheminement migratoire des enfants appartenant à ceux-ci. Quelle est la propension à migrer des enfants appartenant aux ménages « en rupture » ? Est-elle plus élevée que celle de ménages que l'on peut qualifier de plus « stables » ? En cas de migration, vers où se dirigent-ils préférentiellement ? Effectuent-ils forcément des migrations de type « descendantes », notamment en terme d'environnement social et/ou de logement ? Qui sont ces ménages « en rupture » ? Le milieu d'habitat joue-t-il un rôle ? Autant de questions auxquelles nous tentons de répondre par la suite.

1. Les enfants en situation de monoparentalité : quelques généralités

La famille composée d'un seul parent avec un ou plusieurs enfants ne constitue pas une nouveauté. Leur fréquence a certes augmenté au cours de ces dernières décennies, mais c'est surtout l'origine de leur formation qui s'est modifiée (Cardelli, 1999). Jusqu'à la première moitié du XX^{ème} siècle, ces structures familiales apparaissaient surtout à la suite d'un veuvage ou d'une naissance hors mariage, alors qu'aujourd'hui, elles sont le plus souvent le fait de divorces et de séparations de couples cohabitants. H. Leridon et C. Villeneuve-Gokalp (1994) ont montré que les taux de divorce ont été multipliés par trois en France entre 1968 et 1988, et que les unions de cohabitants sont aussi fragiles que les mariages.

La géographie de la monoparentalité se calque étroitement sur celle de la divortialité. Le nombre d'enfants touchés par ces divorces et confiés à l'un des deux parents (généralement la mère) a considérablement augmenté. En Belgique, au cours de ces dix dernières années, la part d'enfants vivant au sein de familles monoparentales a quasiment doublé, passant de 5,6% en 1990 à 11%, dix ans plus tard. Elle se situe dans la moyenne européenne, au même titre que des pays comme la France ou l'Allemagne. Par contre, dans les pays de l'Europe du sud, la proportion d'enfants vivant en ménage monoparental demeure très faible (par exemple, moins

de 3% en Espagne), alors qu'elle atteint un niveau record de 20% en Grande-Bretagne (EUROSTAT, 2002).

Au cours de ces trente dernières années, la part des familles monoparentales dans l'ensemble des ménages a nettement augmenté. Entre 1970 et 1998, cette proportion est passée de 5% à 8% pour l'ensemble de la Belgique. En Wallonie, la progression a été supérieure à la moyenne, et en 1998, près de 10% des ménages se composent d'un adulte avec un ou plusieurs enfants. C'est dans cette région que ce type de ménage est le plus représenté, suivie de Bruxelles (9,3%) puis de la Flandre (6,7%). La distribution de ces familles selon le nombre d'enfants à charge est identique dans les trois régions du pays en 1998 : dans 64% des situations l'adulte vit avec un enfant, dans 26% avec deux enfants et dans 10% avec trois enfants ou plus (Eggerickx et Poulain, 2002).

Les ménages monoparentaux qui ont à leur tête un homme ont augmenté moins rapidement que leurs homologues féminins. En 1998, pour l'ensemble des ménages monoparentaux de Wallonie, l'homme n'est personne de référence que dans 16% des cas. S'ils sont plus nombreux que par le passé à obtenir la garde des enfants lors d'un divorce, ils se remettent aussi plus souvent en couple que les femmes (Eggerickx et Poulain, 2002). En 1993, d'après l'enquête par panel social, en Wallonie, 27% des femmes qui ont eu au moins un enfant d'une précédente union ont repris un partenaire après la séparation, contre 42% des hommes (DIIS, 2002). Les femmes les moins diplômées se remettent plus souvent en couple que les plus diplômées. Ce résultat va à l'encontre des analyses de P. Archambault (2002) sur la situation française, où les mères les plus diplômées ont des chances supérieures de reformer une union.

L'échantillon de l'étude PSBH¹ regroupant les enfants dont les parents ont vécu une rupture d'union permet d'analyser la situation du point de vue des enfants (DIIS, 2002). En 1993, parmi ceux âgés de moins de 16 ans et résidant en Wallonie : 85% vivent avec leurs deux parents, 13,3% uniquement avec leur mère, 1,5% uniquement avec leur père et 0,1% avec aucun des parents. Ainsi, la très grande majorité (89%) des enfants dont les parents ont divorcés vivent avec leur mère, les femmes ayant bien plus souvent le droit de garde après une rupture d'union. A mesure que les enfants grandissent, la proportion d'entre eux vivant avec leurs deux parents diminue. Si 92,8% des enfants de moins de trois ans vivent avec leurs deux parents en 1993, ils ne sont plus que 81,6% à 12 ans et au-delà. Les ruptures d'union se produisent le plus souvent dans les premières années de la vie de l'enfant (DIIS, 2002).

La rupture d'union a des conséquences dramatiques sur les relations père-enfant, puisque selon les informations du panel social de 1994, près d'un tiers des enfants ne vivant pas avec leur père n'ont pratiquement plus aucun contact avec lui. Les effets sur le niveau de vie ne sont pas moins importants. Si, d'une façon générale, la part des individus de moins de 16 ans vivant dans la pauvreté est proportionnellement supérieure à celle des 16 ans et plus, le fait de ne vivre qu'avec un seul de ses parents augmente nettement le risque de pauvreté. Près de la moitié des enfants de familles monoparentales appartient à un ménage dont le revenu est inférieur à 60% du revenu médian, alors que ce n'est le cas que pour le quart des enfants vivant avec leurs deux parents ou un seul parent remis en couple (DIIS, 2002). Dans leur étude sur le bien-être économique des enfants européens, L. Rainwater et T. Smeeding (1994) démontraient qu'en 1988, en Belgique, 43% des enfants vivant avec leur mère seule se trouvaient dans une situation de pauvreté, pour 14% des enfants des familles bi-parentales. Selon une étude française du milieu des années 1980, 40% des femmes séparées avec enfants interrogées déclaraient que leur situation financière leur permettait juste de vivre (Leridon et Villeneuve-Gokalp, 1994). Plus récemment, L. Rainwater et T. M. Smeeding (2000, p. 156) signalaient que : « *Les enfants des familles où la mère est seule se situent moins souvent au-dessus du niveau médian. Même dans les pays où leur situation est la plus favorable, leur proportion*

¹ Panel Study on Belgian Households, ou Panel de démographie familiale.

n'atteint pas le tiers. Aux Pays-Bas, en Finlande et aux Etats-Unis, 10% seulement des enfants vivant avec leur mère seule ont au moins le revenu médian ».

La monoparentalité induit donc souvent une situation de carence, la décomposition familiale s'accompagnant d'une relégation sociale et économique (Boulanger *et al.*, 1998). Cette fragilité économique se traduit par exemple par des conditions de logements précaires ou une mobilité réduite ; environ la moitié des enfants de familles monoparentales vivent dans un ménage où il n'y a pas de voiture, contre un peu moins de 5% des ménages où il y a deux adultes. N'habiter qu'avec un parent entraîne aussi des restrictions dans la vie sociale telles que moins de possibilités de partir en vacances ou de voir des amis et de la famille. Mais bien sûr, la situation socioprofessionnelle de l'adulte ainsi que son niveau d'instruction viennent moduler l'impact économique de la séparation. En ce qui concerne la scolarité des enfants, P. Archambault a montré qu'en France « quel que soit le milieu social, la rupture du couple parental est associée à une réussite scolaire plus faible chez l'enfant » (Archambault, 2002).

Après une séparation, la migration est a priori importante, parce que, d'une part, la rupture implique le départ d'un des membres du couple, et d'autre part, l'autre personne peut être contrainte de quitter le logement, notamment à cause de la diminution de ses revenus. A partir d'une étude réalisée en 1985-86 sur le territoire français, P. Festy (1988) a analysé la mobilité résidentielle après une rupture d'union. Quand le couple n'a aucun enfant, 44% des femmes restent dans le logement, alors que s'il y a des enfants et qu'ils sont à charge de la mère, 53% d'entre elles gardent le logement. Quand le père a la garde des enfants, dans 74% des cas, il reste dans le logement. L'âge au moment de la rupture est un facteur déterminant de déménagement, les femmes de moins de 30 ans étant beaucoup moins mobiles que leurs aînées. Le nombre d'enfants du couple est une variable dont l'influence est moindre, mais néanmoins, plus les mères ont une descendance élevée, moins elles ont tendance à migrer.

Les sections suivantes analysent, dans le cas de la Wallonie et de Bruxelles, la répartition spatiale des enfants vivant en ménage monoparental et les stratégies migratoires lorsque survient la séparation du couple.

2. La répartition spatiale des enfants en situation de monoparentalité en Wallonie et à Bruxelles : un phénomène typiquement urbain

Pour l'ensemble des communes wallonnes et bruxelloises, près d'un enfant sur six (16,2% des moins de 15 ans) vit dans un ménage monoparental au 1^{er} janvier 1998. Cette proportion diffère selon les milieux d'habitat² (tableau 1). Les villes concentrent très nettement les ménages monoparentaux, alors que dans les espaces périurbain et rural, la proportion d'enfants appartenant à ce type de ménage est deux fois moindre. L'immense majorité de ces enfants vit avec leur mère (91%), et cela quel que soit le milieu d'habitat de l'enfant.

La proportion d'enfants vivant dans un ménage monoparental augmente avec l'âge des enfants et passe de 13% pour les 0-4 ans à plus de 18% chez les 10-14 ans. Le gradient de monoparentalité observé au niveau global et selon le degré d'urbanisation est d'autant plus

² Milieux d'habitat découlant d'une typologie proposée par l'Institut National de Statistique, partitionnant la Belgique en 17 « régions urbaines », qui représentent les principales zones de concentration de la population, des activités économiques et de la vie socioculturelle de la région. Ces régions urbaines ont été délimitées sur base d'un certain nombre de critères, concernant des domaines très variés (logement, densité et croissance démographique). Chaque région urbaine comprend plusieurs éléments que nous avons distingués : le centre urbain, les « autres communes de l'agglomération », les communes de banlieue et les communes constituant la « zone résidentielle des migrants alternants » (Van der Haegen, Van Hecke et Juchtmans, 1996). Ces quatre « éléments » constituent la région urbaine. Les communes qui n'appartiennent pas à la région urbaine sont définies comme « rurales ». Nous avons néanmoins distingué parmi celles-ci les petites villes qui sont des localités urbaines (villes historiques, chef-lieu d'arrondissement...) situées en dehors de la sphère d'influence des régions urbaines.

marqué que les enfants concernés sont jeunes. Ainsi, parmi les enfants de 0-4 ans, si près d'un enfant sur cinq résidant dans les centres urbains sont en situation monoparentale, cette proportion n'est plus que d'un sur treize en milieu rural. Les familles monoparentales, et plus particulièrement celles avec des enfants en bas âges, se concentrent donc dans les villes.

Au niveau communal, la proportion d'enfants appartenant à un ménage monoparental varie entre 4% et 28%. En distinguant le sexe du chef de ménage, elle est comprise entre 0% et 4% lorsque les hommes ont la charge des enfants, et entre 4% et 27% lorsqu'il s'agit des femmes. Il n'existe pas de lien significatif entre la concentration de ménages monoparentaux hommes et femmes au niveau communal, comme en témoigne la faible corrélation ($R^2=0.15$). Par ailleurs, la répartition spatiale de la monoparentalité masculine est très aléatoire, ce qui explique cette absence de similarité avec son homologue féminine, bien plus structurée dans l'espace wallon et bruxellois, et beaucoup plus localisée en milieu urbain.

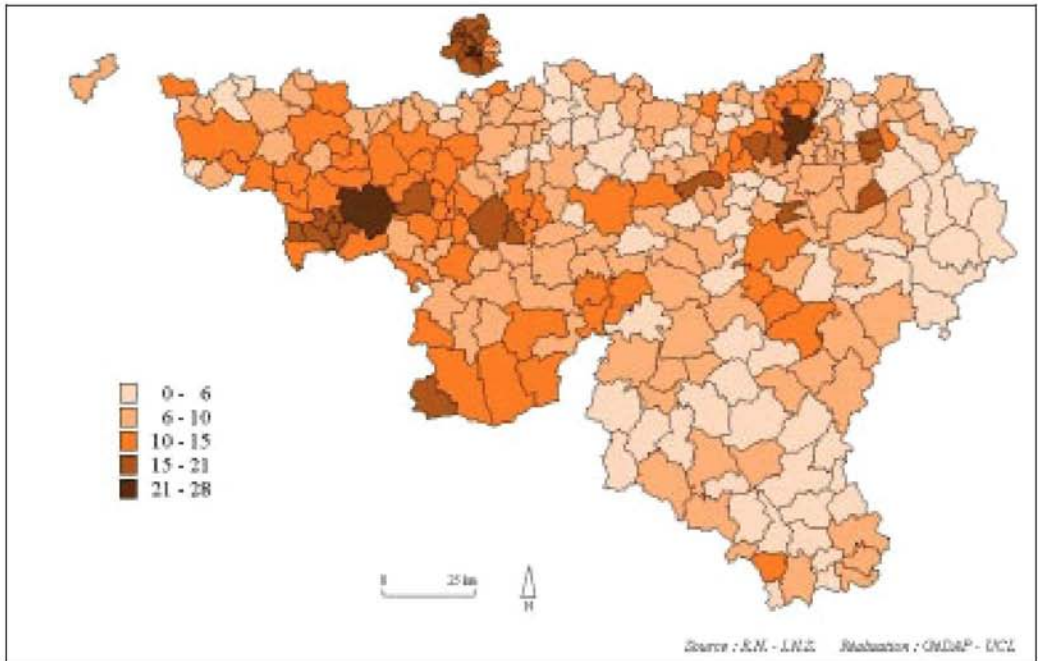
TABLEAU 1. LES PRINCIPAUX INDICATEURS DE MONOPARENTALITÉ SELON LE MILIEU DE RÉSIDENCE, À BRUXELLES ET EN WALLONIE, AU 1^{ER} JANVIER 1998

Milieu de résidence	% d'enfants de moins de 15 ans vivant en ménage monoparental selon le sexe du parent			% d'enfants vivant en ménage monoparental selon leur âge		
	Total	Dont avec un homme	Dont avec une femme	0-4 ans	5-9 ans	10-14 ans
Centre urbain	21,4	1,8	19,6	18,9	22,4	22,9
Reste de l'agglomération	18,0	1,6	16,4	14,1	18,7	21,0
<i>Total agglomération</i>	20,0	1,7	18,3	17,1	20,9	22,1
Banlieue	12,1	1,3	10,8	8,6	12,7	14,7
Zone r. des mig. alternants	12,3	1,3	11,0	9,2	12,6	15,0
<i>Total périurbain</i>	12,2	1,3	10,9	8,9	12,7	14,8
Petites villes	12,7	1,2	11,5	9,5	13,4	14,9
Espace rural	10,3	1,2	9,2	7,7	10,6	12,7
Wallonie et Bruxelles	16,2	1,5	14,7	13,3	16,9	18,4

Source : Registre national-Institut National de Statistique

La monoparentalité est un phénomène typiquement urbain, comme en témoigne la carte 1 illustrant la proportion d'enfants vivant en ménage monoparental. Ainsi, Bruxelles et tout l'axe industriel wallon se détachent très nettement, avec des valeurs plus élevées que la moyenne, allant jusqu'à près de 30% des enfants à Mons et à Bruxelles ! La vaste zone rurale située au sud de l'axe industriel wallon, traditionnellement plus conservatrice que le reste de la Wallonie, se caractérise par les valeurs les plus faibles, alors que les bassins liégeois, bruxellois, et les anciens bassins industriels et urbains du Hainaut enregistrent les proportions d'enfants en ménage de monoparentaux les plus élevées.

CARTE 1 : PROPORTION D'ENFANTS DE 0 À 4 ANS VIVANT EN MÉNAGE MONOPARENTAL, EN WALLONIE ET À BRUXELLES (%)



3. Transition des ménages et trajectoire migratoire des enfants en situation de monoparentalité

Cette analyse repose sur une base de données inédites qui résulte du couplage du Registre national et du recensement de la population de 1991. Plus concrètement, grâce au Registre national, nous disposons de la position de chaque individu au sein du ménage auquel il appartient aux 1^{er} janvier 1993 et 1998, de l'âge, du sexe, de l'état civil et du lieu de résidence. Ces informations ont été « reliées » aux caractéristiques socio-économiques (niveau d'instruction, statut d'activité, statut socio-professionnel) de chaque individu décrites par le recensement de 1991. Nous avons privilégié certaines situations, *celles dans lesquelles sont directement impliqués les enfants*. Il s'agit des situations suivantes :

- couple marié avec enfant(s) en 1993 devenu monoparental féminin en 1998
- couple marié avec enfant(s) en 1993 devenu monoparental masculin en 1998
- cohabitants avec enfant(s) en 1993 devenus monoparental féminin en 1998
- cohabitants avec enfant(s) en 1993 devenus monoparental masculin en 1998

Par souci de commodité de rédaction, nous globaliserons ces transformations sous le terme de « ménages en transition ».

Les changements dans le « cours de la vie » des ménages entraînent bien souvent une migration, et par conséquent, un changement de logement et de milieu de résidence. Par ailleurs, la fragilisation des ménages s'accompagne pour certains types (monoparentaux, isolés...) d'une « relégation » socio-économique et de stratégies de localisation résidentielle particulières qui peuvent avoir des conséquences non négligeables auprès des enfants impliqués dans ces mouvements. Car outre les effets psychologiques et socio-économiques liés à la séparation des parents, celle-ci se double d'un changement d'environnement qui peut

parfois être radical (comme par exemple le déménagement d'une maison 4 façades avec jardin à la campagne vers un petit appartement situé en ville). C'est ce que nous allons essayer de déterminer dans un premier temps en analysant, d'une part, les propensions à migrer selon le type de transition de ménage, et d'autre part, en considérant certaines variables, telles que l'âge des enfants, le niveau d'instruction, le statut d'activité ou encore le statut socio-professionnel. Les unités d'observation seront tantôt les enfants eux-mêmes lorsque nous traiterons de la variable « âge des enfants », tantôt du ménage, compte tenu que tout changement de résidence opéré par celui-ci implique automatiquement les enfants.

3.1 Monoparentalité et migration : les grandes tendances

Dans quelle mesure la séparation des parents implique-t-elle, pour les enfants, une migration ? Nous considérons donc le cas des enfants qui en 1993 résident avec leur père et leur mère dans le cadre d'un ménage marié ou de cohabitants et qui en 1998, vivent soit avec leur mère seule (monoparental féminin), soit avec leur père seul (monoparental masculin). Le tableau 2 présente les proportions de migrants³ entre 1993 et 1998 selon le type de transition de ménage réalisée. Nous distinguons également les migrants intracommunaux et les migrants intercommunaux. Les premiers représentent des ménages qui ont changé d'adresse entre 1993 et 1998 tout en restant dans la même commune, ce qui suppose a priori le maintien des enfants dans un même type d'environnement. Pour les seconds, il y a changement de commune, et comme nous l'observerons plus en détail dans la suite, celui-ci se traduit parfois par une rupture manifeste avec le milieu d'habitat précédent.

TABLEAU 2. TRANSITION DES MÉNAGES ET PROPORTIONS DE MÉNAGES MIGRANTS EN WALLONIE ET À BRUXELLES SUR LA PÉRIODE 1993-1998

Type de transition entre 1993 et 1998	Nombre de cas	% de migrants	dont migrants intracommunaux (%)	Dont migrants Intercommunaux (%)
Couple avec enfant(s) à monoparental	49 968	49,5	52,4	47,6
- couple marié avec enfant(s) à monoparental	42 867	46,4	53,1	47,6
<i>*vers monoparental féminin</i>	34 249	50,2	52,7	47,3
<i>* vers monoparental masculin</i>	8 618	31,2	55,7	44,3
- cohabitants avec enfant(s) à monoparental	7 101	68,3	49,8	50,2
<i>*vers monoparental féminin</i>	6 283	71,1	49,5	50,5
<i>* vers monoparental masculin</i>	818	47,3	52,5	47,5
Couple avec enfant(s) en 1993 et 1998 (ménages stables)	380 761	23,4	64,6	35,4
Monoparental en 1993 et 1998 (ménages stables)	86 388	35,2	63,1	36,9

Source : Registre national-Institut National de Statistique

Le tableau 2 met en évidence plusieurs aspects marquants :

- Comme on pouvait s'y attendre, la séparation des parents implique beaucoup plus fréquemment une migration pour les enfants, qu'en cas de stabilité du ménage sur la période d'observation. 23% des couples stables avec enfant(s) ont effectué une migration entre 1993 et 1998. Cette proportion est de 35% pour les ménages restés monoparentaux sur la période, mais elle atteint presque 50% en cas de séparation des parents. Néanmoins, *la*

³ Un ménage migrant est défini comme un ménage dont les adresses de résidence en 1993 et 1998 sont différentes.

rupture environnementale n'est à priori importante que pour moins de la moitié de ces ménages devenus monoparentaux, puisque la majorité d'entre eux parvient à se reloger dans la même commune. Cette proportion est cependant inférieure à celle observée parmi les ménages stables (couples avec enfant(s) ou monoparentaux) ; environ deux-tiers des migrants sont des migrants intracommunaux.

- Parmi les ménages qui se sont modifiés entre 1993 et 1998, *des différences sensibles opposent ceux qui, en début de période, étaient des couples mariés avec enfant(s), et ceux qui étaient des cohabitants avec enfant(s).* La propension à migrer est non seulement plus importante pour ces derniers (68% de migrants pour 46% pour les couples mariés en 1993), mais la part relative des migrants intercommunaux est également plus élevée. La solidité juridique, matérielle ou encore relationnelle des liens unissant les anciens conjoints – si tant est que le mariage puisse être leur ciment - déterminerait-elle dans une certaine mesure la propension à migrer de ces ménages en transition ?
- En cas de rupture entre les deux conjoints, *les ménages dont les enfants restent à la charge de leur père sont proportionnellement beaucoup plus nombreux à demeurer dans leur logement que leurs homologues féminins,* et cela, quel que soit le statut juridique du couple en début de période d'observation. La transformation d'un ménage de cohabitants en monoparental féminin occasionne dans 71% des cas une migration. Cette proportion n'est que de 47% si les enfants sont à la charge de leur père. Dans le cas des couples mariés en 1993, on observe 50% de migrants si les enfants « suivent » leur mère et à peine 31% en cas de constitution d'un ménage monoparental masculin. Ces différences soulignent de profondes inégalités entre les sexes des nouveaux chefs de ménages et très probablement le confort matériel plus grand dont bénéficient les ménages monoparentaux masculins. Celui-ci détermine très probablement la plus ou moins grande stabilité des enfants dans leur milieu d'origine.

3.2 La migration concerne surtout les enfants en bas âge

Le tableau 3 présente, dans le cas des couples avec enfant(s) devenus ménages monoparentaux, *la proportion de migrants selon l'âge des enfants.* L'unité d'observation n'est plus ici les ménages en transition dans lesquels sont impliqués les enfants, mais les enfants eux-mêmes. Par ailleurs, nous avons uniquement considéré les enfants présents aux deux dates d'observation, en d'autres termes, ceux âgés de 5 à 19 ans au 1^{er} janvier 1998.

L'âge des enfants a un impact déterminant sur la propension à migrer : *plus les enfants concernés par ce type de transition de ménage sont jeunes, plus la proportion de migrants parmi eux est élevée.* Elle atteint 67% pour les enfants âgés de 5 à 9 ans et 48% pour ceux âgés de 15 à 19 ans. On observe également que c'est chez les 5-9 ans que la part relative de migrants intracommunaux est la plus faible. Or, on peut émettre l'hypothèse que c'est pour les plus jeunes que les « conséquences » du déménagement-déracinement sont les plus importantes, en termes de niveau de vie, d'éducation...

Les différences observées précédemment entre d'une part, les cohabitants et les couples mariés devenus monoparentaux, et d'autre part, les « nouveaux » ménages monoparentaux féminins et masculins, se retrouvent retranscrites pour chaque groupe d'âges. Quel que soit l'âge des enfants, la transition de cohabitant à monoparental implique plus fréquemment une migration que la transformation d'un couple marié avec enfant(s) en monoparental. De même, dans ce dernier cas, les enfants vivant avec leur mère seule ont, à tout âge, une propension à migrer sensiblement supérieure à ceux qui demeurent à la charge de leur père.

TABLEAU 3. TRANSITION DES MÉNAGES ET PROPORTION DE MIGRANTS CHEZ LES ENFANTS SELON LEUR ÂGE (WALLONIE-BRUXELLES : 1993-1998)

Type de transition entre 1993 et 1998	Âge des enfants (1998)	% de migrants	% de migrants intracommunaux	% de migrants intercommunaux
Couple avec enfant(s) à monoparental	5 à 9 ans	67,3	49,3	50,7
	10 à 14 ans	55,4	52,0	48,0
	15 à 19 ans	47,8	53,0	47,0
De cohabitants à monoparental	5 à 9 ans	75,4	48,6	51,4
	10 à 14 ans	67,0	48,4	51,6
	15 à 19 ans	63,4	46,8	53,2
De couple marié à monoparental	5 à 9 ans	65,2	49,5	50,5
	10 à 14 ans	53,8	52,6	47,4
	15 à 19 ans	46,0	53,9	46,1
<i>À monoparental féminin</i>	<i>5 à 9 ans</i>	<i>67,6</i>	<i>49,3</i>	<i>50,7</i>
	<i>10 à 14 ans</i>	<i>56,8</i>	<i>52,3</i>	<i>47,7</i>
	<i>15 à 19 ans</i>	<i>49,1</i>	<i>54,3</i>	<i>45,7</i>
<i>À monoparental masculin</i>	<i>5 à 9 ans</i>	<i>45,8</i>	<i>51,0</i>	<i>49,0</i>
	<i>10 à 14 ans</i>	<i>38,2</i>	<i>54,4</i>	<i>45,6</i>
	<i>15 à 19 ans</i>	<i>35,0</i>	<i>52,0</i>	<i>48,0</i>

Source : Registre national-Institut National de Statistique

3.3 La propension à migrer varie sensiblement selon le niveau d'éducation du « chef de ménage »

Grâce au couplage des données du Registre national avec celles du recensement de la population de 1991, il est possible « d'approcher » le niveau socio-économique des chefs de ménage considérés ici. Les variables choisies ici sont le niveau d'instruction⁴, le statut d'activité et le statut socio-professionnel⁵.

Une première constatation s'impose : *les ménages en transition – de couple avec enfant(s) en 1993 à monoparental en 1998 – ont globalement un statut socio-professionnel plus faible que les couples avec enfant(s) qui sont restés stables sur la période*. Cela se traduit par une proportion plus importante de chefs de ménage n'ayant qu'un faible niveau d'instruction parmi les ménages en transition⁶. De même, ceux-ci se caractérisent par une proportion de chef de ménage sans profession (en 1991) sensiblement plus élevée⁷. Enfin, la structure socioprofessionnelle des couples avec enfants « stables » et celle des ménages en transition présente aussi des différences

⁴ Il s'agit du dernier diplôme obtenu parmi la population âgée de 18 ans et plus en 1991 ne suivant plus d'enseignement de plein exercice. Trois catégories ont été constituées : niveau faible (sans diplôme et diplôme de l'enseignement primaire), niveau moyen (diplôme de l'enseignement secondaire), niveau élevé (diplôme de l'enseignement supérieur, universitaire ou non)

⁵ Les mêmes analyses ont été réalisées pour ces trois variables. Seuls les résultats concernant le niveau d'instruction sont relatés ici.

⁶ On observe 41% de chef de ménage disposant d'un niveau d'instruction faible chez les ménages en transition pour 32% chez les couples mariés restés stables sur la période.

⁷ Nous avons distingué, parmi les statuts d'activité deux grandes modalités : ceux qui en 1991 exercent une profession et ceux définis comme sans profession, soit les chômeurs et les ménagères ne cherchant pas à travailler. Les « sans professions » sont 27% parmi les ménages en transition et 6% parmi les couples mariés restés stables sur la période.

significatives. Ainsi, les seconds se distinguent des premiers par une surreprésentation d'employés et des sous-représentations d'ouvriers et de professions libérales et autres⁸.

Plus le niveau d'instruction du chef de ménage (en 1998) est faible, plus la propension à migrer des enfants et de leur parent est élevée. On observe 55% de ménages migrants lorsque le niveau d'instruction est faible et 47% lorsque le chef de ménage dispose d'un diplôme de l'enseignement supérieur (tableau 4). On constate cependant qu'en cas de transition d'un couple marié vers un ménage monoparental masculin, non seulement la proportion de migrants est plus faible que pour les autres types de transition, mais le niveau d'instruction du père influence peu la propension à migrer.

TABLEAU 4. TRANSITION DES MÉNAGES ET PROPORTION DE MÉNAGES MIGRANTS SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION DU CHEF DE MÉNAGE EN 1998 (WALLONIE-BRUXELLES : 1993-1998)

Type de transition entre 1993 et 1998	Niveau d'instruction (1991)	% de migrants	% de migrants intracommunaux	% de migrants intercommunaux
Couple avec enfant(s) à monoparental	Faible	54,5	55,2	44,8
	Moyen	51,9	52,0	48,0
	Élevé	45,0	47,6	52,4
De cohabitants à monoparental	Faible	73,6	50,6	49,4
	Moyen	66,3	50,5	49,5
	Élevé	58,9	43,6	56,4
De couple marié à monoparental	Faible	51,1	56,4	43,6
	Moyen	49,7	52,3	47,7
	Élevé	42,6	48,2	51,8
<i>À monoparental féminin</i>	<i>Faible</i>	<i>55,1</i>	<i>56,2</i>	<i>43,8</i>
	<i>Moyen</i>	<i>53,9</i>	<i>52,1</i>	<i>47,9</i>
	<i>Élevé</i>	<i>47,5</i>	<i>47,3</i>	<i>52,7</i>
<i>À monoparental masculin</i>	<i>Faible</i>	<i>33,8</i>	<i>58,0</i>	<i>42,0</i>
	<i>Moyen</i>	<i>32,3</i>	<i>53,9</i>	<i>46,1</i>
	<i>Élevé</i>	<i>30,4</i>	<i>54,0</i>	<i>46,0</i>

Source : Registre national-Institut National de Statistique
niveau faible = sans diplôme, primaire et indéterminé
niveau moyen = diplôme de l'enseignement secondaire
niveau élevé = diplôme de l'enseignement supérieur universitaire et non-universitaire.

Autre constatation importante : le niveau d'instruction détermine également le type de migration. En effet, quel que soit le type de transition, c'est parmi les ménages à niveau d'instruction élevé que la part relative de migrants intracommunaux est la plus faible. Dans l'ensemble, ils sont 48% à se reloger dans la même commune, alors que cette proportion est de 55%, lorsque le niveau d'instruction est faible. Il s'agit là probablement d'une conséquence de l'effet sélectif du milieu d'habitat d'origine. Les ménages à niveau d'instruction élevé sont particulièrement bien représentés dans les riches communes périurbaines, alors que les villes et

⁸ En ne considérant cette fois que la population exerçant une profession, nous pouvons distinguer certaines grandes catégories socioprofessionnelles : la première regroupe les patrons, les indépendants et les professions libérales, la seconde, les employés, et la troisième, les ouvriers, apprentis et aidants. Rappelons que comme pour les variables précédentes, celle-ci se réfère au recensement de la population de 1991. On dénombre par exemple 55% d'employés parmi les ménages en transition, pour 40% chez les couples mariés stables.

leurs banlieues concentrent davantage les ménages à niveaux d'instruction plus faible (Eggerickx *et al.*, 2002). En cas de dissolution du ménage, et compte tenu des loyers exorbitants pratiqués en milieu périurbain, le « nouveau » ménage monoparental aura probablement plus de difficultés à trouver à s'y loger. Inversement, dans les agglomérations urbaines, où les logements disponibles sont en moyenne moins chers, plus nombreux et plus diversifiés, la probabilité de trouver un nouveau logement, quel que soit le niveau d'instruction, est plus élevée.

3.4. Transition de ménage et monoparentalité : des conséquences en terme de logement

Le couplage des données du Registre national avec celles du recensement de la population de 1991 permet d'estimer les caractéristiques du logement des individus⁹. Les variables choisies ici sont la nature du logement (appartement / maison) et le degré de confort¹⁰ de celui-ci.

Une première constatation s'impose quant à *la nature du logement* (tableau 5). Non seulement les ménages « en transition » habitaient davantage en appartement en 1993, mais cette proportion s'est accrue entre 1993 et 1998. Ainsi, près d'un quart de ce type de ménage vit en appartement en 1998, pour à peine 13% chez les ménages dits stables. Au cours de la période 1993-1998, trois fois plus de ménages en transition ont changé de nature de logement, toute proportion gardée, bien entendu, soit 15% pour 5% chez les ménages « stables ». Enfin, alors que la proportion de ménages passant d'un appartement à une maison est proche pour les deux types de ménages (entre 3% et 4%), elle varie du simple au quintuple pour ceux passant d'une maison à un appartement.

TABLEAU 5. TRANSITION DE LA NATURE DU LOGEMENT SELON LE TYPE DE TRANSITION DE MÉNAGE (WALLONIE-BRUXELLES, 1993-1998)

Type de transition entre 1993 et 1998	Vivant en appartement en 1993 (%)	Vivant en appartement en 1998 (%)	Changeant de nature de logement (%)	Passant de maison à appartement (%)	Passant d'appart. à maison (%)
Ménages en transition	16,1	22,0	15,3	10,6	4,7
de mariés à monoparentaux	14,9	21,1	14,4	10,3	4,1
de cohabitants à monoparentaux	25,3	29,0	22,2	13,0	9,2
Ménages « stables »	14,8	13,3	5,5	2,0	3,5
couples avec enfant(s) « stables »	12,4	10,8	4,8	1,6	3,2
monoparentaux « stables »	27,0	25,5	8,9	3,7	5,2

Source : Registre national-Institut National de Statistique

En terme de *degré de confort du logement*, des différences très nettes apparaissent entre les ménages en transition et ceux dits stables (tableau 6). Dès 1993, les ménages stables habitent plus souvent dans des logements très confortables - 28% contre 23% chez les ménages en transition - alors que ces derniers se localisent plus souvent dans un habitat très peu confortable (17% contre 14% chez les ménages stables). Entre 1993 et 1998, le niveau de confort des ménages en transition connaît une très grande variabilité – par

⁹ Il s'agit des caractéristiques du logement telles qu'elles ont été déclarées lors du recensement de 1991. Nous posons comme hypothèse que la nature et le degré de confort du logement n'ont pas (ou peu) changé entre 1991, 1993 et 1998. Il faut toutefois souligner que les logements construits ou nouvellement habités depuis 1991 ne sont pas pris en compte dans l'analyse.

¹⁰ Degré de confort s'échelonnant entre très faible et très élevé, dont les cinq modalités sont basées sur le score obtenu par chaque logement sur un indice de confort, variant de 0 (aucun confort) et 42 (tout confort), selon la présence ou non de sept commodités.

rapport aux ménages stables, dont près des trois-quarts (73%) gardent le même degré de confort. Le fait majeur est la proportion importante de « régression » : près du tiers des ménages en transition (31%) l'expérimente alors que seul un ménage stable sur cinq est concerné par une diminution du degré de confort de son logement. Constatons que ce sont les ménages habitant dans un logement à niveau de confort moyen qui sont les plus sujets à une « régression ».

TABLEAU 6 : ÉVOLUTION DU CONFORT DU LOGEMENT
SELON LE TYPE DE MÉNAGE (WALLONIE-BRUXELLES, 1993-1998)

Type de transition entre 1993 et 1998	Confort en 1993	Effectif	Structure selon le degré de confort en 1993 (%)	<i>en ascension</i>	<i>en régression</i>	<i>stabilité</i>
Ménages en transition	Très faible	9 335	17,1	32,8	-	67,2
	Faible	13 579	24,9	16,4	30,1	53,4
	Moyen	11 141	20,4	9,3	41,5	49,2
	Élevé	8 224	15,1	4,5	43,3	52,1
	Très élevé	12 317	22,6	-	38,4	61,6
	Total	54 596	100,0	12,3	31,1	56,6
Ménages « stables »	Très faible	69 429	14,1	16,9	-	83,1
	Faible	105 786	21,5	9,5	24,3	66,1
	Moyen	99 278	20,2	5,7	29,5	64,8
	Élevé	79 665	16,2	3,3	26,4	70,3
	Très élevé	137 069	27,9	-	17,9	82,1
	Total	491 227	100,0	6,1	20,5	73,4

Source : Registre national-Institut National de Statistique

3.5 Les cas du Brabant Wallon et de l'arrondissement de Mons : mobilité et sédentarité des ménages avec enfant(s) en transition

Cette section étudie plus en détail le type de mobilité - origine-destination, mobilité ascendante ou descendante - réalisée par les couples (mariés ou non) avec enfant(s) en 1993 et qui, suite à la séparation des deux conjoints, sont définis comme des ménages monoparentaux en 1998. Le cas de ces ménages, dénommés « en transition », sera observé dans deux situations particulières et significatives. Il s'agit de la nouvelle¹¹ et opulente province du Brabant Wallon. Située à proximité de l'agglomération bruxelloise, c'est la région périurbaine par excellence, qui se caractérise depuis plusieurs décennies par une croissance démographique importante. L'attraction exercée par ces communes se traduit par de fortes pressions sur les prix du marché foncier et, par extension, par une très nette ségrégation sociale de l'espace. Ainsi, le prix des maisons excède de plus de 50% la moyenne nationale et le parc des logements locatifs et à bon marché y est plus réduit qu'ailleurs. Avec l'attraction de ménages aisés et la fuite de jeunes ménages à revenus moyens ou modestes, les migrations sont à l'origine d'un processus d'écroulement vers le haut de la pyramide sociale (Eggerickx *et al.*, 2002). Les proportions de ménages monoparentaux et d'enfants de moins de 15 ans vivant dans ce type de ménage sont

¹¹ Il s'agissait anciennement de l'arrondissement de Nivelles.

inférieures aux moyennes de la Wallonie, alors que les couples mariés avec enfant(s) y sont surreprésentés¹².

Compte tenu des spécificités du parc des logements en Brabant Wallon – prix exorbitants et pénurie de logements sociaux, à bon marché et locatifs – et de la « relégation » sociale et économique qui accompagne généralement la séparation des conjoints, on peut s'attendre, de la part de ces ménages en transition, à une propension à migrer plus importante, à des proportions plus élevées d'émigrants vers d'autres régions et milieux d'habitat. Ce changement radical d'espace de vie se traduira probablement par une fréquence plus élevée de migrations dites « descendantes ».

La deuxième zone étudiée est l'arrondissement de Mons. Il s'agit d'une région « dominée » par la ville de Mons et son agglomération. Cette région porte les traces de l'industrialisation du XIX^e siècle et est en proie aujourd'hui à de graves difficultés économiques et sociales qui en font la région la plus défavorisée du pays (Boulanger, Lambert, 2002). Le marché du logement y est cependant plus ouvert qu'en Brabant Wallon, avec notamment une offre en logements locatifs et à bon marché plus importante. C'est également dans cette région que les ménages monoparentaux et les enfants vivant dans ce type de ménage sont proportionnellement les plus nombreux¹³. On peut émettre les hypothèses que, d'une part, la proportion de migrants intra-communautaires et internes à l'arrondissement sera plus importante qu'en Brabant Wallon, et que d'autre part, les migrations « descendantes » seront moins fréquentes.

3.4.1. La séparation du couple n'entraîne pas, pour la plupart des enfants, un changement radical d'environnement

La figure 1 confirme en partie les hypothèses énoncées ci-dessus¹⁴. Il est de prime abord étonnant de constater, qu'en dépit des effets socio-économiques, à priori négatifs, de la séparation, une large proportion des parents vivant désormais seuls avec leur(s) enfant(s) conservent leur logement. Ils sont 48% dans ce cas dans l'arrondissement de Mons et 55% en Brabant Wallon. Rappelons qu'à l'échelle de l'ensemble de la région Wallonie-Bruxelles, cette proportion de sédentaires était de 50,5%. Contrairement à notre hypothèse, en Brabant Wallon, la propension à migrer pour ces ménages en transition est plus faible que la moyenne régionale, alors qu'elle la supplante dans l'arrondissement de Mons. Par contre, en cas de déménagement, les mouvements intra-communautaires et internes à la région sont sensiblement plus faibles en Brabant Wallon que dans l'arrondissement de Mons. Par extension, les « nouveaux » ménages monoparentaux sont proportionnellement plus nombreux à quitter la région. Dans le cas de l'arrondissement de Mons, le rôle de la ville de Mons et de son agglomération, véritables réceptacles des ménages monoparentaux, explique la proportion importante de migrants intra-communautaires.

En résumé, dans la riche province brabançonne, en cas de dissolution du couple, les enfants sont relativement moins astreints à changer de logement. Mais lorsque c'est le cas, les difficultés de trouver un logement dans la même commune et dans la même région sont manifestes : cela se traduit par une proportion plus élevée de « nouveaux » ménages monoparentaux contraints de quitter la région. Pour ces enfants et leur parent, la délocalisation

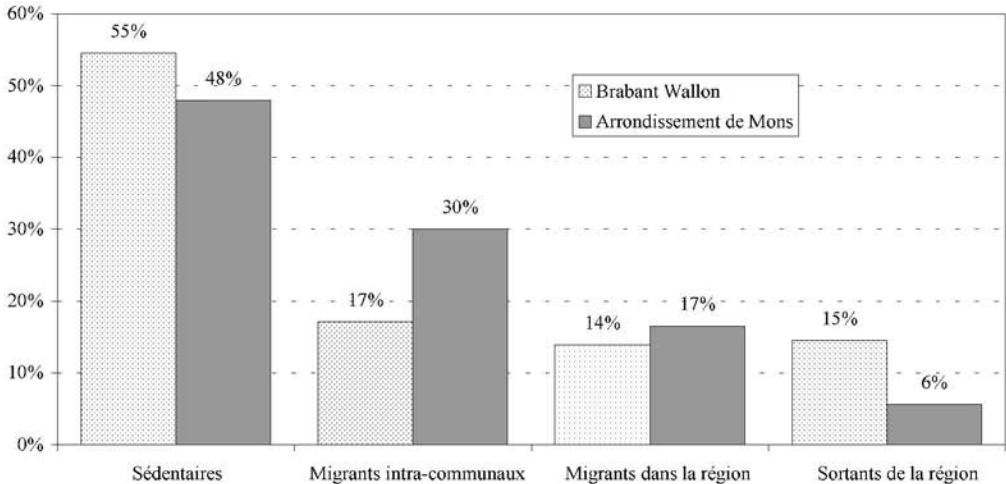
¹² En 1998, on dénombre en Brabant Wallon 9% de ménages monoparentaux pour 10% en Wallonie. A la même date, 12% des enfants de moins de 15 ans de la « nouvelle province » vivent dans ce type de ménage, alors que la moyenne régionale s'élève à 15%. En Brabant Wallon, les couples mariés avec enfant(s) représentent 32% de l'ensemble des ménages, pour 29% en Wallonie.

¹³ En 1998, on dénombre à Mons 12,5% de ménages monoparentaux et plus de 18% d'enfants de moins de 15 ans vivant dans ce type de ménage.

¹⁴ Pour le Brabant Wallon, 4157 ménages sont concernés par la transition de couple avec enfant(s) en 1993 à ménage monoparental en 1998. Dans l'arrondissement de Mons, cette transition de ménage concerne 3604 ménages.

et le changement de milieu de vie sont probablement importants. Dans l'arrondissement de Mons, socio-économiquement moins favorisé, la propension à migrer pour le parent séparé et ses enfants est plus élevée, mais la délocalisation est moins importante, comme l'attestent les proportions élevées de migrants intra-communaux et de migrants inter-arrondissement et la faible proportion de ceux qui quittent l'arrondissement.

FIGURE 1. LE DEVENIR MIGRATOIRE DES COUPLES AVEC ENFANT(S) EN 1993 DEVENUS MÉNAGES MONOPARENTAUX EN 1998, SELON LEUR LIEU DE RÉSIDENCE EN 1993.



Source : Registre national-Institut National de Statistique

3.4.2 Les origines-destinations des « nouveaux » ménages monoparentaux migrants (interrégionaux)

Dans le cas du Brabant Wallon, nous nous intéressons aux lieux de destination des ménages en transition qui quittent la région. Plus des deux-tiers (68%) migrent vers une agglomération urbaine, plus particulièrement vers Bruxelles. Près de 30% cependant rejoignent un logement situé dans une commune périurbaine ou rurale, située à la périphérie directe du Brabant Wallon, là où les logements sont meilleur marché. Pour ceux-ci, la contrainte économique est probablement bien réelle, mais la migration s'inscrit dans une stratégie de localisation résidentielle sans rupture réelle (ou au pire atténuée) avec l'environnement de départ.

Observe-t-on des différences significatives de lieu de destination, selon l'âge des enfants ? Constatons au préalable que la stabilité résidentielle, suite à la séparation des parents, concerne davantage les enfants plus âgés : 40% des enfants de 5-9 ans restent dans leur logement, alors que pour les 10-14 ans et les 15-19 ans, ces proportions sont respectivement de 52 et de 58%¹⁵. En corollaire, les plus jeunes sont proportionnellement davantage impliqués dans les migrations interrégionales. 18% des enfants de 5-9 ans quittent le Brabant, pour 14% des enfants de 10-14 ans et 13% des jeunes de 15-19 ans. Les agglomérations urbaines sont, pour les trois groupes d'âges, la destination privilégiée, mais cette tendance s'affirme davantage pour les plus jeunes (5-9 ans) et les plus âgés (15-19 ans). En revanche, c'est pour les 10-14 ans que le « choc » du

¹⁵ Dans l'arrondissement de Mons, la stabilité résidentielle concerne 33% des enfants de 5-9 ans, 46% des enfants de 10-14 ans et 55% des enfants de 15-19 ans.

changement environnemental est en moyenne le plus atténué ; 41% d'entre eux retrouvent un milieu périurbain ou rural, pour 33% des 5-9 ans et 29% des 10-14 ans.

Dans le cas de l'arrondissement de Mons, qui rappelons-le concentre de nombreux ménages monoparentaux, nous considérerons plus particulièrement les lieux de provenance des « nouveaux » ménages monoparentaux qui s'y sont installés entre 1993 et 1998. Constatons d'emblée que pour 81% de ceux-ci, leur nouveau logement se localise à Mons (51%) et dans son agglomération proche (30%). Près de 50% des « entrants » proviennent d'une commune périurbaine ou rurale, mais située à une certaine distance (il s'agit moins ici d'une logique de migration de proximité, comme dans le cas du Brabant Wallon), 33% d'une autre agglomération urbaine (principalement de l'agglomération bruxelloise et de la proche agglomération de Charleroi) et le reste, d'une petite ville.

Qu'en est-il si l'on distingue l'âge des enfants ? Des différences significatives opposent, d'une part, les enfants de 10-14 ans, et d'autre part, les 5-9 ans et les 15-19 ans. Près de la moitié des enfants âgés de 10-14 ans proviennent d'une commune périurbaine ou rurale, alors que cette proportion est inférieure à 40% pour les deux autres tranches d'âges. En revanche, ceux-ci sont proportionnellement plus nombreux à provenir d'une autre agglomération urbaine.

3.4.3. Monoparentalité, mobilité et logement : des tendances similaires dans des milieux d'habitats radicalement différents

Le Brabant wallon et l'arrondissement de Mons se distinguent nettement en terme de logement, comme le montrent les données figurant au tableau 7. La nouvelle province se caractérise par une surreprésentation de logements très confortables : plus de 40%, soit près du double de la région montoise, alors qu'à Mons, ce sont les faibles niveaux de confort qui dominent. En 1993, cette opposition entre les deux milieux d'habitats en terme de caractéristiques des logements concerne les deux grands types de ménages. Entre 1993 et 1998, les ménages en transition expérimentent beaucoup plus souvent une « régression » que les ménages « stables », et cela dans les deux milieux d'habitats : 28% et 14% en Brabant wallon, soit deux fois plus souvent, 24% et 10% à Mons, soit près de 2,5 fois plus fréquemment !

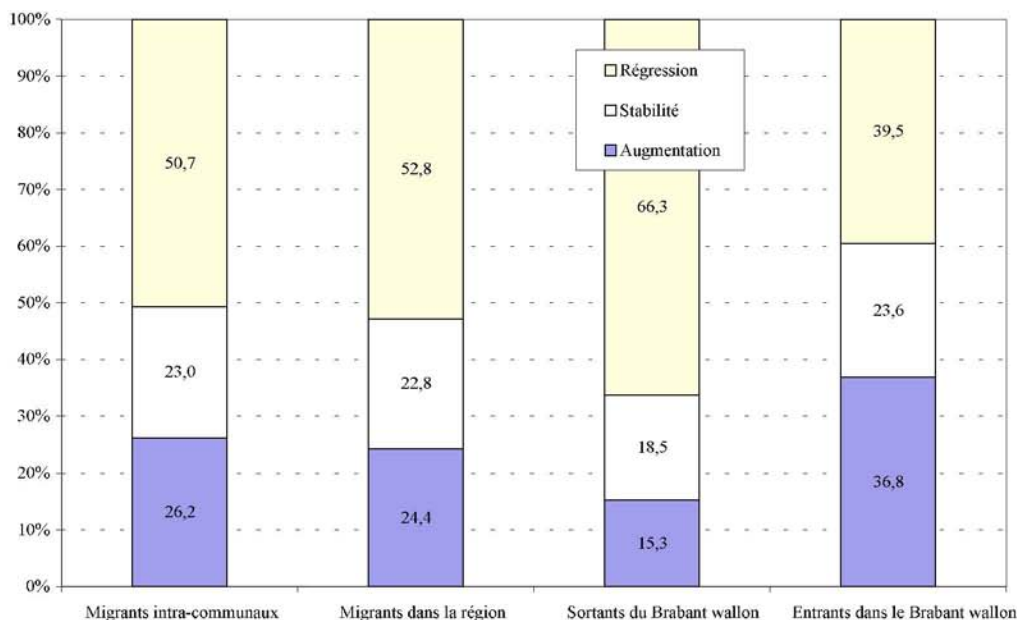
TABLEAU 7 : ÉVOLUTION DU CONFORT DU LOGEMENT SELON LE TYPE DE MÉNAGE (BRABANT WALLON ET MONS, 1993-1998)

	Degré de confort	Brabant wallon				Arrondissement de Mons			
		Total	% selon le degré de confort en 1993	<i>en augmen-tation</i>	<i>en régres-sion</i>	Total	% selon le degré de confort en 1993	<i>en augmen-tation</i>	<i>en régres-sion</i>
Ménages en transition	Très faible	631	13,4	38,0	-	841	21,8	35,7	-
	Faible	673	14,3	24,2	19,5	1 110	28,8	17,0	22,0
	Moyen	801	17,0	15,2	28,6	671	17,4	7,9	31,9
	Élevé	763	16,2	8,9	34,6	501	13,0	4,8	41,9
	Très élevé	1 852	39,2	-	36,9	734	19,0	-	37,5
	Total	4 720	100,0	12,6	27,7	3 857	100,0	14,7	24,4
Ménages « stables »	Très faible	4 972	11,3	20,0	-	5 789	18,7	17,8	-
	Faible	5 169	11,8	16,1	14,2	7 882	25,5	8,2	11,0
	Moyen	7 153	16,3	11,2	18,0	5 566	18,0	5,1	14,6
	Élevé	7 452	17,0	6,5	19,4	4 113	13,3	2,7	14,2
	Très élevé	19 074	43,5	-	14,3	7 588	24,5	-	12,9
	Total	43 820	100,0	7,1	14,1	30 938	100,0	6,7	10,5

Source : Registre national-Institut National de Statistique

Enfin, en s'intéressant au type de migration effectuée par les ménages en transition en Brabant wallon¹⁶, on constate de grandes différences en terme d'évolution du confort entre 1993 et 1998 (figure 2). Ainsi, une majorité de migrants connaît une « régression » : entre 51% et 52% parmi les migrants au sein de la nouvelle province. Mais cette proportion frôle les deux tiers chez les sortants du Brabant wallon. Cela corrobore l'hypothèse que nous avons émise, comme quoi les ménages en transition, n'ayant plus les capacités financières, lors de la rupture, de rester en Brabant wallon, n'ont d'autre choix que de quitter ce milieu d'habitat privilégié pour se reloger dans des logements nettement moins confortables.

FIGURE 2 : ÉVOLUTION DU DEGRÉ DE CONFORT DU LOGEMENT DES MIGRANTS DANS LE BRABANT WALLON ENTRE 1993 ET 1998, SELON LE TYPE DE MIGRANTS, POUR LES MÉNAGES DEVENANT MONOPARENTAUX EN 1998.



Source : Registre national-Institut National de Statistique

Conclusions

La monoparentalité n'est pas un fait nouveau, mais alors que, dans un passé assez proche, elle était la conséquence d'un veuvage ou de naissance(s) hors mariage, elle est de nos jours étroitement liée à la divortialité. En progression constante et rapide dans l'ensemble des pays européens, elle concerne plus d'un ménage sur dix en Belgique. L'étude de la répartition spatiale des enfants en situation de monoparentalité a mis en évidence qu'en Wallonie et à Bruxelles, il s'agit d'un phénomène typiquement urbain. La ville concentre les ménages monoparentaux, et encore plus ceux comportant des enfants en bas âges. La monoparentalité est également fortement liée à l'environnement social du lieu de résidence, néanmoins, ce lien semble être perturbé par le facteur logement.

¹⁶ Dans l'arrondissement de Mons, les évolutions du confort des logements selon le type de migration effectuée sont beaucoup plus semblables.

L'étude du cheminement migratoire des ménages en transition, c'est-à-dire des couples (mariés ou non) avec enfant(s) devenant monoparentaux, a mis en évidence que la rupture environnementale n'est radicale que pour moins de la moitié d'entre eux, puisque, parmi les gens qui migrent, la majorité (52%) parvient à se reloger dans la même commune. Des différences sensibles opposent ceux qui, en début de période d'observation, étaient mariés à ceux qui ne l'étaient pas : les cohabitants ont une propension à migrer nettement plus importante. Dans le même ordre d'idée, les ménages dont les enfants restent à la charge de leur père sont proportionnellement beaucoup plus nombreux à demeurer dans leur logement que leurs homologues féminins. Le type de ménage en début de période et la personne de référence du ménage responsable des enfants après la rupture du couple sont donc des facteurs déterminants la mobilité des enfants, mais ils ne sont pas les seuls. L'âge des enfants joue également un rôle décisif, puisque plus les enfants concernés par ce type de transition de ménage sont jeunes, plus la proportion de migrants parmi eux est élevée. Enfin, la propension à migrer est inversement proportionnelle au niveau d'instruction de celui-ci.

La conséquence la plus visible de la rupture des ménages concerne leur logement. Ainsi, les ménages en transition se concentrent davantage dans les appartements, type de logement plus adapté à leur taille, mais également à leurs possibilités financières. En outre, la transition de ces ménages en rupture entraîne fréquemment une régression en terme de confort, diminution qui concerne plus particulièrement les ménages vivant en logement à confort moyen. Les ménages « stables » n'expérimentent que peu de changement en terme de confort de logement.

La comparaison de deux milieux radicalement différents - Mons et le Brabant wallon - laisse subodorer que le devenir des enfants appartenant aux ménages en rupture est influencé à la fois par leur environnement social et par les caractéristiques du milieu de vie. Quelle que soit l'aire géographique d'appartenance, la séparation du couple n'entraîne pas, pour la plupart des enfants, un changement radical d'environnement. Cependant, même si elle ne concerne que proportionnellement moins de ménages, la proportion de ménages en transition quittant - ou devant quitter, vu la cherté du marché du logement - le Brabant wallon est nettement plus importante que dans l'arrondissement de Mons, où les nouveaux ménages monoparentaux, nettement plus nombreux et plus mobiles, arrivent à se reloger dans la même commune.

Plus encore qu'au niveau de la Wallonie et de Bruxelles, le parc du logement caractérisant des milieux d'habitat plus restreints et très différents quant à ce facteur, constitue un élément essentiel quant à la propension à migrer des enfants et de leurs parents en cours de rupture, mais également pour le cheminement migratoire de ceux-ci. Ainsi, en Brabant wallon, les ménages en rupture quittant la nouvelle province se relogent dans des logements moins confortables. Le Brabant wallon apparaît donc comme un îlot privilégié, au logement plutôt confortable, au sein d'un espace wallon et bruxellois qui accueille les ménages en rupture n'ayant plus les capacités financières de s'y loger.

BIBLIOGRAPHIE

- ARCHAMBAULT P., 2002. « Séparation et divorce : quelles conséquences sur la réussite scolaire des enfants ? », *Population et Sociétés*, 379, 4 p.
- BOULANGER P.-M., LAMBERT A., DEBOOSERE P., LESTHAEGHE R., SURKYN J., 1997. *Ménages et Familles*. Monographie n°4 du recensement de la population et des logements de 1991, S.S.T.C., Institut National de Statistique, Bruxelles.
- BOULANGER P.-M., LAMBERT A., 2001. « La dynamique d'un développement non durable : le Borinage de 1750 à 1990. » *Espace, Populations, Sociétés*, 3, pp. 311-324.
- CARDELLI R., 1999. « Vers une approche pluridimensionnelle de la monoparentalité », in *Familles modes d'emploi. Études sociologiques des ménages belges*, (B. Bawin-Legros Ed.), De Boeck Université.
- DIIS, 2002. *Premier rapport sur la cohésion sociale en Région Wallonne*. Direction interdépartementale de l'intégration sociale, Ministère de la Région Wallonne, Namur, 384 p.
- EGGERICKX T., CAPRON C., HERMIA J.-P., ORIS M., 2002. *Démographie et développement durable. Migrations et fractures socio-démographiques en Wallonie (1990-2000)*. SSTC, Liège, Louvain-la-Neuve, 208 p.
- EGGERICKX T., HERMIA J.-P., CAPRON C., ORIS M., 2000. « Une lecture de la soutenabilité de l'espace communal wallon ». Communication présentée à la Chaire Quetelet 2000 « Population et développement II. Le développement peut-il être humain et durable ? », 20 p. (à paraître).
- EGGERICKX T., POULAIN M., 2002. « Individus, ménages et logements en Wallonie (1991-1998). Un instrument pour une politique d'aménagement du territoire ». Région wallonne, DGATLP, *Études et Document*, 164 p. (à paraître).
- EUROSTAT, 2002. *Annuaire Eurostat 2002. Le guide statistique de l'Europe. Données 1990-2000*. Eurostat, Luxembourg, 452 p.
- FESTY P., 1988. « Statut d'occupation du dernier domicile conjugal et mobilité résidentielle à partir de la séparation », in *Transformation de la famille et de l'habitat*. Travaux et Documents, INED. Cahier n°120. Édité par C. Bonvalet et P. Merlin.
- LELIEVRE E., 1994. « Formation des couples et fécondité hors mariage en Grande-Bretagne: divergences et similitudes avec la situation française ». *Population*, 49-1, pp. 61-89.
- LERIDON H.; VILLENEUVE-GOKALP C., 1994. « Constance et inconstances de la famille. Biographies familiales des couples et des enfants ». *Travaux et Documents de l'INED*, 134, Paris, 341 p.
- RAINWATER L., SMEEDING T., 1994. « Le bien-être économique des enfants européens. Une perspective comparative ». *Population*, 6, pp. 1437-1449.
- VAN DER HAEGEN H., VAN HECKE E., JUCHTMANS G., 1996. « Les régions urbaines belges en 1991 ». Institut National de Statistiques, *Études statistiques*, 104, 42 p.